LETTRE

DE

M. LE MARQUIS

DE BEAUPOIL,

A M. DE BERGASSE,

Sur l'Histoire de M. DE LATUDE, & sur les Ordres Arbitraires.

A POTSDAM.

1787.



LETTRE

DE

M. LE MARQUIS

DE BEAUPOIL,

A M. BERGASSE,

SUR LES ORDRES ARBITRAIRES.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monſieur, l'hiſtoire d'un ſupplice de trente-neuf ans, ſouffert pour une extravagance de la premiere jeuneſſe, qu'un mois de priſon auroit aſſez ſévérement punie. Quel crime poſſible à toute la perverſité humaine peut mériter une auſſi longue durée de tourment ? De quels attentats une pareille torture pourroit-elle n'être que la juſte expiation ?

Dans les grandes atrocités que la vengeance, emportée à ſes dernieres fureurs, a fait commettre ſur la terre, on voit promptement arriver la mort. Le ſang de la victime, s'il fait couler des pleurs, marque au moins l'inſtant où l'on va ceſſer d'entendre ſes cris, de voir ſes convulſions. Le repos dont elle va jouir laiſſe reſpirer l'ame du ſpectateur qui n'emporte que l'horreur & l'effroi des bourreaux. Mais, Monſieur, être pendant trente-neuf ans privé du ciel, de la terre, de la nature

entiere ; exiſter pendant trente-neuf ans, ſans connoître d'autre ſentiment que les alarmes & les frayeurs ; ne connoître pendant trente-neuf ans que des priſons obſcures, que des cachots ſouterrains, inondés d'eau croupiſſantes ; anéanti ſous le poids d'énormes chaînes ; ne voir jamais, pendant trente-neuf ans, que des geoliers & des reptiles : voilà, je crois, réuni dans un ſeul tableau, tout ce que l'induſtrie de la plus habile & de la plus implacable cruauté puiſſe enfanter. Aucun homme ſur la terre n'a pu trouver le degré de conſtance néceſſaire, dans ſa rage, pour projetter, ſuivre & conſommer une pareille œuvre de férocité. S'il pouvoit avoir exiſté, ſon nom, trop exécrable, ainſi que ſon forfait, devroient être enſevelis dans l'oubli. Pour l'honneur de l'eſpece humaine, qu'il importe de ne pas faire haïr, on doit taire ceux de ces excès qui la placeroient au-deſſous des tigres & des panthères.

Hé bien, Monſieur, ce forfait, que le reſpect pour l'humanité, que l'intérêt des mœurs ne permettent pas de ſuppoſer dans un individu, eſt devenu le régime d'un Gouvernement. Le peuple qu'il menace inceſſamment, eſt le plus doux, le plus aimant, le plus ſoumis, le plus généreux de l'univers. C'eſt inutilement que les Loix le proſcrivent, que les Magiſtrats tonnent ſur ſa funeſte inconſéquence, que la raiſon, l'humanité, l'intérêt du trône, celui des ſujets, font entendre leurs réclamations, par la voix de la philoſophie. Depuis M. le Cardinal de Richelieu, M. de Latude n'eſt pas le dix millieme, que cette horrible Juriſprudence ait enſeveli pendant la plus belle & la plus grande partie de ſa vie : il n'eſt pas même un des plus malheureux. Tout Paris a été voir à Vincennes les

tourniquets, les gênes, les fauteuils hérissés de pointes, les contre-portes armées de mille poignards. L'imagination de Milton, dans la description de l'arsenal des Euménides, seroit moins noire & moins inventive, que ne l'a été en France la vengeance de l'administration.

Qu'il seroit cher à l'humanité, qu'il seroit immortel le nom de l'homme dont les lumieres & l'éloquence viendroient attaquer & déchirer ce code infernal! Oui, le Souverain devoit l'écrire ce nom sur son trône, & les François, le placer à la tête de leurs cantiques. Quelques Ecrivains célebres ont essayé de le combattre; mais ils ne l'ont considéré presque que comme l'objet d'une discussion de jurisprudence; ils ont été, par une marche trop didactique, s'égarer dans les siecles passés pour y faire des recherches sur des formules vaines. Hé! qu'importe aux droits les plus saints des hommes, aux plus majeurs intérêts d'un grand Empire, qu'un Monarque trompé ait fait, il y a quelques siecles, des lettres-patentes ou des lettres closes, scellées en cire jaune ou en cire verte! Un crime, parce qu'il est ancien, seroit-il devenu nécessaire? Parce que les Druides sacrifioient des victimes humaines dans leurs plus grandes fêtes, faudroit-il égorger quelques centaines d'hommes, sur la terrasse des Tuilleries, le jour de Saint-Louis; ou ce qui seroit plus barbare encore, les enterrer vifs sous les voûtes de la Bastille?

Non, ce n'est point avec cette froide & timide logique, qu'il falloit s'armer contre l'un des plus grands fléaux qui aient flétri & mutilé l'espece humaine. Il falloit oser dire, que dans un pays où le moindre membre du corps administratif peut attirer un supplice insupportable sur la tête d'un

innocent ; où le méchant qui a de l'or trouve le moyen de faire charger inutilement de fers l'honnête homme qu'il a l'intérêt de perdre ; où il eſt poſſible à un eſpion, par une calomnie, de faire jetter un citoyen irréprochable dans un cachot ; où un mari de mœurs licencieuſes a le pouvoir de ſe débarraſſer de la femme malheureuſe, qui gêne ſon libertinage ; où une femme intrigante & perdue, a la reſſource de ſe défaire d'un mari qui l'importune, où des parens avides font enterrer quarante ans avant leur mort, l'oncle, le frere, le pere dont ils veulent hériter : il falloit oſer dire, que dans un tel pays l'adminiſtration eſt un ennemi, qui n'imprime le reſpect que par l'effroi.

Il falloit, ſur-tout, dire au Monarque : « l'amour pour ſes maîtres eſt la premiere vertu, & la premiere paſſion de la nation aimante & ſenſible, ſur laquelle vous régnez. Vos ancêtres ſe refuſerent authentiquement au droit de prononcer des jugemens rigoureux ſur ceux de leurs ſujets qui pouvoient ſe rendre coupables de quelque crime. Ils confierent cette trop pénible tâche aux Miniſtres des Loix ; ils voulurent n'être que les peres d'un ſi bon peuple ; ils furent jaloux du pouvoir de faire grace ; ils prétendirent en jouir excluſivement. Cependant lorſque le Magiſtrat dit au criminel : *La Loi te juge coupable ; elle te condamne : je n'ai fait que la lire*, par quelle affreuſe inconſéquence arrive-t-il que votre nom, qui n'eſt deſtiné qu'à être l'expreſſion de la clémence, vienne annoncer des tourmens éternels à un infortuné ? Comment ſe peut-il que l'on puiſſe dire : *Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi tu es innocent ou coupable, ſi la Loi, ſi l'équité t'abſolvent ou te proſcrivent ; reçois ces fers, deſcends*

dans ce cachot par ordre du Roi. Déformais tu ne vivras que des privations, que d'alarmes, que d'angoiffes. Souffre, pleure & gémis : c'eft la volonté du Roi. Voilà, Sire, ce qu'exprime une lettre-de-cachet ; voilà de quelle maniere on peuple ces donjons, ces innombrables maifons de force, tous ces antres de douleur, de victimes qui avoient été inftruites à vous adorer, à vous bénir, & qui déformais verront chaque jour leurs bourreaux les outrager, les tenailler, en prononçant votre nom, en leur difant que telle eft votre volonté fuprême ». Il falloit encore ofer lui dire cette vérité terrible, parce que les vérités terribles font les plus importantes, parce qu'elles font toujours celles qui n'entendent jamais. « Dans un pays où l'on foule aux pieds, avec tant de fureur des droits fi facrés, où l'on profane avec tant de fcandale un nom fi faint, il n'eft plus de Monarque ; il n'eft plus de patrie : il n'y a que la force & la terreur ; mais la force fouvent eft aveugle, & la terreur touche au défefpoir.

Qu'il fut cruellement abufé le premier de nos Rois, auquel on furprit un ordre illégal & rigoureux ! Il frappa le coup le plus redoutable fur la chaîne qui étreint la famille politique ; il fut le premier qui commença un divorce entre le trône & les fujets, parce qu'il ouvrit une fource d'inquiétudes dans le cœur des Souverains, en les expofant aux reproches de leurs peuples. Ainfi, en affoibliffant les rapports de protection & de reconnoiffance, il pofa le principe d'un fyftême dévaftateur, dont l'action & les réactions conftantes devoient étouffer la conftitution primitive fur laquelle il venoit attacher ces rameaux meurtriers. Un coup d'œil fur cette conftitution & fur fes

ruines, portera cette vérité au dernier degré d'évidence.

Notre gouvernement n'eſt pas l'ouvrage des combinaiſons d'un légiſlateur, ni d'aucun corps légiſlatif; il eſt uniquement la conſéquence d'un principe, qu'il ſeroit inutile de chercher ailleurs que dans l'action & dans le pouvoir d'un climat. Ce que l'on appelle Loix fondamentales du royaume ne s'eſt trouvé écrit nulle part; aucune tradition n'en fait pas plus ſoupçonner l'origine que la cauſe.

Les anciens Gaulois, diſent les Hiſtoriens Romains, étoient gouvernés par les mœurs bien plus que par les Loix. Cela eſt ſi vrai, qu'ils n'eurent jamais que des coutumes. Les Francs qui s'unirent à eux n'avoient que des uſages. Les Romains, que ces deux peuples chaſſerent, étoient les ſeuls qui euſſent un code. Ce code, ces uſages, ces coutumes formerent un complot monſtrueux, que l'on ne conſulta que rarement ſous les deux premieres races, & pendant les premiers ſiecles de la troiſieme. Lorſque ſon avis étoit conforme aux mœurs, on le ſuivoit; s'il les contrediſoit, il étoit mépriſé : ce ſentiment moral fut toujours abſolu. On a vu quelquefois la religion & la légiſlation réunir tout ce qu'elles ont d'autorité, de forces & de foudres pour le limiter. Soins inutiles. Il réſiſte à tout; il eſt conſtamment victorieux : & ſi l'on veut obſerver en philoſophe, on reſtera perſuadé qu'il eut inceſſamment la raiſon pour lui. Les différences que l'on croit voir entre les mœurs d'un ſiecle, & celles d'un autre ſiecle, ne ſont que les diverſes expreſſions du même être. Les tems de barbarie, la ſtupeur dans laquelle Rome nous a long-tems captivés, l'anarchie féodale, les fureurs du fanatiſme n'ont pu l'altérer : c'eſt le principe radical qui ſe retrouve toujours

toujours dans les cendres des corps calcinés. Voilà quel fut notre légiſlateur.

Lorſque nos Rois délivrerent les provinces du joug des tyrans féodaux, on ne ſongea point à invoquer ces prétendues Loix fondamentales. On vit les peuples accourir avec confiance à l'abri du ſceptre paternel, en conſervant quelques coutumes auxquelles ils étoient attachés, & qui ne contrarioient point l'intérêt collectif. Par-tout le reſpect pour les mœurs appella la raiſon, l'équité, la loi naturelle pour régler l'autorité & l'obéiſſance. Le Souverain eut un pouvoir abſolu pour protéger & pour conſerver ; & les ſujets recouvrerent une liberté qui n'eut d'autre borne que les Loix qui défendent de nuire. Pendant ce grand ouvrage, en tout lieu, en toute circonſtance, nos Rois ſtipulerent pour l'humanité. Quels droits à ſa reconnoiſſance !

Un des plus grands hommes qui aient illuſtré notre patrie, a dit que le Gouvernement Anglois étoit le chef-d'œuvre de l'eſprit humain. Il ne manquoit à ſon éloge que d'ajouter qu'il pouvoit être durable : il ne l'a pas oſé. Qu'eſpérer en effet d'une conſtitution politique, où deux pouvoirs turbulens & jaloux ſe choquent, s'attaquent perpétuellement par tous les moyens, par toutes les armes ? Quelques momens d'énergie, lorſqu'ils ſe trouvent en équilibre & d'accord, des tempêtes fréquentes, une victoire certaine pour celui qui veut & qui peut corrompre l'autre ; &, en réſultat, l'autorité inquiéte d'une puiſſance victorieuſe, à laquelle ſes ſujets ont appris combien il lui étoit dangereux de leur laiſſer une trop grande liberté.

En France, le Souverain réunit tous les pouvoirs. Dans ſes mains la puiſſance légiſlative porte

la Loi à propos, à l'inſtant & ſans contradiction ; la puiſſance exécutrice agit avec célérité pour protéger & pour défendre, ſans craindre d'entraves ; le pouvoir de veiller à l'obſervance des Loix, fait réſider la juſtice ſuprême ſur le trône, qui devient l'aſyle aſſuré contre les erreurs de leurs tribunaux & contre les paſſions des juges. La réunion & la plénitude de ces pouvoirs ne peuvent rien laiſſer à deſirer à celui qui les poſſéde, que le bien public. Un tyran en France ſeroit véritablement un monſtre, parce qu'il n'auroit pas un motif, pas même un prétexte pour être méchant. Le reſpect pour la vie, pour l'honneur, pour la liberté, pour les propriétés des ſujets, eſt le ſigne & le fruit de l'étendue & de la force de ſa puiſſance. Des attentats contre l'un de ces objets ne ſeroient que la preuve de ſon affoibliſſement ou de ſa diſtraction : elle n'admet ni repréſentant ni partage. On ne peut porter la main ſur les droits des citoyens, ſans compromettre, ſans offenſer le Souverain. Celui qui uſurperoit le moindre rayon de l'autorité du Monarque, porteroit l'épouvante dans le corps politique, & commenceroit ſa diſſolution. Ce corps eſt un ; en quelqu'endroit qu'on l'offenſe on affecte, on met en danger toutes ſes parties. Enfin, ſon unité & ſa ſimplicité ſont ſa vie, ſa force & ſa ſimplicité. Si le Gouvernement Anglois eſt le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, celui-ci eſt aſſurément le plus grand des bienfaits de la bonté divine.

Un vaſte Empire, régi par une pareille conſtitution, de la configuration la plus heureuſe, placé entre deux mers, ſur le ſol le plus riche, ſous le climat le plus tempéré de la terre, habité par vingt-quatre millions d'hommes forts, vaillans,

actifs, induſtrieux, avides de gloire, devroit être, de tous ceux qui ont paru ſur le globe, le plus fortuné au-dedans, & le plus formidable au-dehors. S'il eſt foible & ſouffrant, c'eſt la preuve infaillible que ſa conſtitution eſt altérée, que ſes principes ſont négligés. Il ne faut que les rappeller : ce remede eſt bien facile ; & c'eſt encore là un des plus admirables caracteres de ſa perfection.

Il importe donc par deſſus tout, de chercher le vice qui eſt venu s'implanter dans notre conſtitution ; de porter des yeux attentifs & analytiques dans l'hiſtoire, dans les moindres fibres du Gouvernement, pour découvrir les racines du polype, & pour le combattre. Après un profond examen, on le voit clairement dans le défaut d'unité & d'enſemble, & dans l'arbitraire des grandes places, vices qui ſe ſont accrus, fortifiés, propagés l'un par l'autre.

Louis XIII n'avoit pas la force de régner : il dépoſa ſon pouvoir entre les mains de M. le Cardinal de Richelieu, qui fit de grandes choſes, parce que ſon autorité ne fut point partagée ; mais, parce qu'elle pouvoit être inquiétée, il fut cruel ; il s'arma de tout l'arbitraire d'un deſpote. Les lettres-de-cachet, qu'il trouva en uſage, furent le foudre avec lequel il terraſſa ſes ennemis & fit trembler la nation. Tout pouvoir que l'ordre établi ou la nature n'ont pas donné, eſt diſpoſé à la méfiance & à la cruauté. Le miniſtere de M. de Richelieu fut une preuve mémorable de cette vérité, & il conſacra, par un grand exemple, l'exercice des Ordres arbitraires pour les intérêts perſonnels des dépoſitaires du pouvoir.

Le Cardinal de Mazarin, plus habile que Riche-

lieu, fit de plus grandes choſes au-dehors, parce que dans cette carriere il étoit moins contredit. Mais d'un caractere doux & débonnaire, il ne put ſe déterminer à ordonner la multitude des proſcriptions qui euſſent été néceſſaires pour faire reſpecter dans l'intérieur une autorité abhorrée; proſcriptions, d'ailleurs, dont l'excès auroit tout perdu. Il n'employa les lettres-de-cachet que dans les dernieres extrémités, que lorſqu'il pouvoit le faire ſans péril, & il ne les fit jamais tomber que ſur de grandes têtes.

Louis XIV régnant lui-même, montrant partout aux François la gloire leur idole; tranquille au ſein de ſa puiſſance, obéi avec tranſport au premier ſigne, ſut trop au-deſſus des baſſes inquiétudes pour craindre & pour perſécuter. Tant qu'il eut le ſentiment de ſa force, s'il ordonna des châtimens arbitraires, ce ne fut que contre des hommes en place, qui doivent être les ſeuls citoyens expoſés à une diſcipline prompte & ſans forme; mais lorſque le Roi laiſſa échapper les rênes, lorſque les confeſſeurs & Madame de Maintenon, cette femme à jamais funeſte, vinrent établir leur empire ſur la vieilleſſe & ſur la foibleſſe du Monarque, on vit la Cour agitée d'intrigues, diviſée en partie, abuſer des pouvoirs uſurpés, ſouffler par-tout le mécontement & la diſcorde : ce fut alors que l'on vit auſſi ces effrayantes, ces innombrables proſcriptions, accabler à-la-fois tous les ordres de l'état.

Juſques à ces derniers momens, les lettres-de-cachet n'avoient encore frappé que des hommes puiſſans. Heureux ſi nous avions pu ne pas les voir ſortir de ce cercle! Peut-être ce régime auroit-il conduit à faire une ſage application de cette maxime

d'un kam des tartares : *je récompenſe les bons ſujets, je chaſſe les médiocres, je tue les mauvais : voilà pourquoi je n'ai autour de moi que des hommes de mérite, & que mes ſujets ſont heureux & paiſibles.* C'eſt au moins là le deſpotiſme dans ſa perfection.

Je ne parlerai point du Gouvernement de M. le Régent : ce fut un chaos de beſoins, d'intérêts, d'intrigues, de dangers, de grandes criſes, de remedes violens, où l'on apperçoit bien diſtinctement que le génie ſublime qui s'agite pour ſéparer, pour ordonner les élémens, qui lutte ſans ceſſe contre des tempêtes, qui, du ſein du déſordre, jette de vaſtes plans, & qui ne peut avoir eu le choix des moyens.

Ainſi arrivé au miniſtere de M. le Cardinal de Fleury, on voit que l'arme de l'arbitraire fut inutile & oubliée, tant que le pouvoir, dans toute ſa plénitude, fut retenu & exercé par le Souverain lui-même, & qu'elle n'a déployé ſa fureur que lorſque le Monarque a confié ſon autorité. On voit auſſi que cette alternative n'a d'autre cauſe que l'abſence d'un ſyſtême fondamental, qui, dans une inſtitution organiſée avec le plus de force & de dignité, puiſſe toujours repréſenter le vœu, la volonté, l'équité du Roi, lorſque le Roi eſt dans un individu foible, ſouffrant, ou trop jeune pour avoir une volonté conſtante & ſage, & lorſque ſes devoirs viennent excéder les forces poſſibles à un ſeul homme. Ce n'eſt donc qu'à M. le Cardinal de Fleury qu'a commencé le régime qui a détruit cette alternative de bien & de mal ; mais celui qu'il a fait adopter, a rendu le bien rigoureuſement impoſſible, & le mal inévitable. Il a penſé, dit & établi, qu'il falloit laiſſer chaque Miniſtre maître abſolu dans ſon département ; & cet incroyable

conſeil a conſtamment été reſpecté. Si l'on vouloit réduire en ſyſtême l'art de faire le malheur de pluſieurs générations, & d'aſſurer la honte & la chûte des empires, il ſeroit entiérement renfermé dans ce dogme. Il en réſulte que chaque département fait une puiſſance; que la finance, les affaires étrangeres, la guerre, la marine, la maiſon du Roi ſont autant de ſouverainetés, qui ont chacune leur deſpote; que cela forme un tableau bizarre; où les vues ſont auſſi différentes que les divers eſprits qui les ont produites; où les ordres ſont auſſi diſſemblables que les volontés; où tout ſe choque, ſe croiſe, ſe briſe, & ne forme en réſultat qu'un chaos d'incohérences, un dédale inextricable.

Avec ce monſtrueux enſemble, il eſt impoſſible que chaque adminiſtration ait ſon ſyſtême propre & ſuivi : elles offrent toutes dans leur mécaniſme particulier l'image du déſordre général. Il ne paroît point de miniſtre qui n'apporte ſes principes & ſes plans. Pour les établir, il renverſe l'édifice de ſon prédéceſſeur, & n'en laiſſe jamais ſubſiſter que les vices, parce qu'ils ſont toujours l'ouvrage des gens puiſſans. A cela près, par une impulſion ſubite, on va lui voir faire une révolution ſoudaine dans le moral & dans le mécaniſme de ſon département. C'eſt un vêtement ſans figure & ſans forme, qui prend à l'inſtant celles de l'individu que l'on vient d'en couvrir : ainſi tout ce qui eſt au ſervice du Roi, dans les différentes adminiſtrations, ſe trouve perpétuellement dans un état d'agitation, d'incertitude & d'anxiété. Heureux encore, ſi l'on n'étoit pas inceſſamment menacé, ſacrifié par toutes les préventions, les caprices & les injuſtices de l'arbitraire !

On conçoit aiſement que, dans ce chaos, dans

cette abſence de toute regle & de tout principe; l'art de tromper le ſouverain, eſt la ſcience ſuprême; que l'intrigue eſt l'unique carriere; que le miniſtre qui, trop ſouvent, lui doit ſon exaltation, va vivre lui-même au centre de ſes agitations, être pourſuivi par tous ſes preſtiges. Obligé d'un côté de lutter contre elle, de l'autre il en emploie tous les reſſorts, parce qu'il ſait que l'on n'eſt maintenu que pour ſon pouvoir, que l'on n'eſt renverſé que par ſes efforts. Cette conſidération lui fait ſoumettre toutes ſes opérations aux divers intérêts qu'il ſe croit dans la néceſſité de reſpecter. Les graces, les places dont il diſpoſe, deviennent la récompenſe des ſervices qu'il a reçus & de ceux qu'il deſire. Entraîné ſans ceſſe à mille injuſtices en faveur des protégés de ſes amis, & de tous les gens d'un grand crédit, cette fatalité établit une correſpondance d'intérêts, une complicité de manœuvres qui unit toute la chaîne, tous les degrés de l'adminiſtration, & qui laiſſe jouir d'un pouvoir arbitraire chaque membre de cette échelle adminiſtrative. Il en réſulte que la France eſt aujourd'hui diviſée en deux claſſes : la partie adminiſtrante & la partie adminiſtrée. La premiere peut tout & oſe tout. La ſeconde craint tout & ſouffre tout. Il n'y a que celui à qui l'on connoît quelques rapports avec la cour, c'eſt-à-dire, avec l'intrigue, qui puiſſe eſpérer d'être menagé. Depuis le miniſtre juſqu'au commis aux Aides, juſqu'au dernier des recors, tout peut vexer, opprimer impunément, parce que, s'il s'éleve une plainte, elle ne peut être renvoyée qu'à des gens qui ſont intéreſſés à la rejetter.

Les grandes fautes, de grandes calamités, d'innombrables infortunes doivent naître néceſſairement

d'un pareil abandon, & faire craindre des mouvemens dangereux, des clameurs inquiétantes, qu'il importe par-dessus tout de prévenir & d'étouffer. Il y a peu à appréhender du côté de la cour, où l'intrigue milite sans relâche, où toutes les avenues qui pourroient faire arriver la vérité jusqu'au monarque sont trop bien gardées. Si un malheureux, qui gémit sous le poids de l'iniquité, va porter ses réclamations au pied du trône, le souverain l'écoutera avec bonté ; il ordonnera qu'on lui fasse justice : mais aussitôt vingt attestations viennent lui prouver que le sujet, plein de confiance, qui réclame son équité ; n'est qu'un séditieux qui mériteroit un traitement plus sévere que celui dont il se plaint ; & l'infortuné qui s'est consolé par les témoignages de la bienfaisance de son maître, qui a élevé l'espérance de son repos sur sa justice, ne retrouve que la vengeance des hommes iniques que sa plainte a alarmés : ainsi son exemple ne sert qu'à prouver à ses semblables, que la ressource dont il espéroit sont salut, n'est qu'un danger de plus.

Il reste l'opinion à enchaîner, le cri public à étouffer, écueils les plus redoutables dans un pays où les mœurs publiques ont tant d'empire. Cela nécessite une tension prodigieuse de surveillance, une immensité de précautions impossibles à chacune des administrations établies pour d'autres soins. Il leur falloit à toutes un moyen, un centre commun, une administration nouvelle qui pût être la sentinelle de toutes les autres, où leurs intérêts particuliers pussent se réunir. Enfin, ce qui étoit indispensable pour la gloire du monarque, le bonheur des sujets, le salut de l'état ; ce que ces grands objets n'ont pu obtenir, l'harmonie, l'accord de toutes les parties, l'unité d'intention & d'action dans l'ensemble,

ſemble, l'intérêt perſonnel l'a créé pour lui, mais pour lui ſeul, au mépris de toutes les conſidérations de morale, d'honneur, de vertu, de bien public.

La capitale eſt le point où s'élevent les opinions générales, d'où elles ſe répandent, où viennent ſe réunir les réclamations, les clameurs de toutes les contrées : elle devoit être néceſſairement le foyer du nouveau ſyſtême. Le magiſtrat de la police de Paris, établi eſſentiellement pour veiller à la ſûreté d'une auſſi grande ville, étoit obligé d'entretenir un nombre conſidérable d'eſpions dans la plus baſſe claſſe du peuple, qui en ſe rendant en apparence complices de tous les deſſeins criminels, ſervoient à les prévenir. Par cette précaution, il parvint à connoître toutes les bandes de malfaiteurs, à les détruire, à empêcher que de nouvelles ſe formaſſent. Lorſque leurs fautes avertirent les miniſtres qu'ils devoient avoir des inquiétudes, ils exigerent du lieutenant de police qu'il employât ſes eſpions à informer des opinions du public. Le miniſtere de la vengeance ſuivit celui de la délation. Bientôt l'eſſaim des délateurs fut innombrable. On inſtruiſit le domeſtique à dénoncer ſon maître, l'ami à trahir ſon ami : on porta la corruption dans toutes les claſſes de la ſociété. A meſure que la gangrêne s'étendoit, les cachots s'empliſſoient. Le tribunal de la police devenoit une grande adminiſtration ; il ſe fortifioit, il prenoit ſon accroiſſement de la multitude des victimes qu'il offroit à la crainte, à l'intrigue & à la vengeance : il étendit ſon exercice dans tout le royaume, juſques dans les contrées étrangeres les plus éloignées. Le François, effrayé de ſon ombre, attriſté par la méfiance, pourſuivi par la

terreur, n'oſant parler, rire, épancher ſon cœur, perdit ſa franchiſe & ſon alégreſſe, devint triſte, méfiant, malheureux. Jamais révolution ne fut auſſi prompte, auſſi entiere dans un caractere national.

Mais ce n'étoit point aſſez de pourſuivre les penſées, les paroles, la preſſe ſur-tout qui eſt devenue la plus importante affaire de l'adminiſtration, & celle, ſans comparaiſon, qui la travaille le plus : il falloit davantage, il falloit établir les opinions particulieres & générales, contraires à celles que l'on vouloit proſcrire. Ce ſoin fut encore confié à la police. Les bouches qu'elle ſtipendie, furent chargées de colporter des anecdotes bien calomnieuſes, bien odieuſes ſur les malheureux dont la perte étoit projettée ou ou prononcée ; ainſi, dans le beſoin, d'un Ariſtide on fait un ſcélérat. Lorſqu'au contraire l'intrigue veut juſtifier, exalter ſon ouvrage, tous les échos répetent que le général qui s'eſt fait battre honteuſement, eſt un héros ; que le miniſtre qui a ſacrifié les plus grands intérêts de l'état à ſes vues perſonnelles, à une cabale, eſt un homme immortel. Voilà ce qui s'eſt appellé la perfection de la police, ce qui a fait des réputations célébres parmi nous (1).

---

(1) C'eſt conſtamment à la Police que les Miniſtres prennent des informations ſur tout ce qui eſt au ſervice du Roi dans les différens départemens, & qui a habité pendant quelque tems la capitale. Le magiſtrat s'en rapporte à un inſpecteur ; l'inſpecteur à ſes eſpions. Malheur à celui que l'information intéreſſe ; s'il a déplu à quelque membre de cette hiérarchie, fût-il un homme du premier mérite, à coup ſûr on dira au miniſtre qu'il n'eſt qu'un brigand. Pour mieux le convaincre même, on mettra ſous ſes yeux des plaintes que l'on aura fait faire par un cordonnier, ou par le premier manant venu : ainſi

Corrompre pour gouverner, cette horrible maxime du machiavelisme est donc bien véritablement devenu le principe de notre administration? Le magistrat de la police est donc essentiellement le ministre de cette affreuse doctrine. Quel épouvantable ministere que celui qui détruit toute morale, qui éleve son autel dans une caverne de serpens, pour les lâcher à la voix de l'intérêt personnel & de la haine, pour abuser perpétuellement un grand peuple, pour porter la sombre méfiance, la terreur & des fers par-tout où la stupidité & la vengeance demandent des victimes! Qu'il est formidable, l'homme qui entend tous les discours, qui a le secret des familles, qui tient dans ses mains un foudre toujours tonnant, qui commande à l'opinion! Si dans les temps de trouble, qui virent la capitale fermer ses portes au plus grand & au meilleur de nos rois, il eût existé un magistrat armé d'une telle puissance, & qu'il eût pris le parti de l'infidélité, peut-être aujourd'hui aurions-nous à pleurer sur le sang de Henri IV proscrit, poursuivi aux extrémités de la terre par la fureur d'un tyran. Cette idée, qui paroîtra gigantesque au premier aspect, ne sera que simple & vraie pour le philosophe habitué à saisir la série des causes qui consomment les grandes révolutions.

On juge bien que chaque cercle d'administration secondaire a reçu le régime des administrations générales. Il n'est point en effet de commandant, & sur-tout d'intendant dans les provinces, qui

---

les plus bas ressentimens, la délation, l'infamie vont prononcer irrévocablement sur le sort d'un honnête homme. Voilà un Roi bien servi, des Ministres bien instruits, des Sujets bien traités!

n'ait auſſi ſes eſpions & ſes lettres de cachet : c'eſt le même principe qui agit univerſellement.

Il eſt donc démontré maintenant que ce ſont les ordres arbitraires qui ont inſpiré cet incroyable ſyſtême, qu'ils ont été ſon unique cauſe comme ſes ſeuls inſtrumens, & qu'il ne pouvoit jamais s'élever que par eux ſur la tombe de la liberté & de la félicité de la nation. Il eſt donc vrai auſſi que c'eſt ſa magie qui a formé cette unité ſi forte pour les intérêts particuliers, & qui protége avec tant de ſuccès la ſciſſion & la diſcordance entre les moyens du bien public. C'eſt à lui que nous devons ces étranges diſtinctions entre les mots d'autorité & de juſtice dont chaque jour notre raiſon eſt étonnée ; c'eſt lui encore qui nous fait entendre à chaque inſtant de la bouche des coopérateurs du pouvoir, cet inſolent langage : *J'en rendrai compte à l'adminiſtration, c'eſt l'intention de l'adminiſtration, ce ſont les vues, & les ordres de l'adminiſtration.* Et depuis quand, Meſſieurs ? en vertu de quel titre négligez-vous de nous parler au nom du Roi ? Eſt-ce pour mieux nous convaincre que votre adminiſtration eſt une ariſtocratie, dont les vues ne ſont pas les ſiennes, dont les intérêts ne ſont pas les nôtres.

Lorſque les ſauvages de la Louiſianne veulent manger le fruit d'un arbre, ils coupent l'arbre par le pied. Voilà l'image que M. de Monteſquieu donne du deſpotiſme. Laiſſer l'arme de l'arbitraire dans mille mains, c'eſt réunir mille deſpotiſmes enſemble, & multiplier autant ſes ravages. Employer, pour gouverner, les moyens flétriſſans de la délation & de la corruption, cela n'eſt pas couper l'arbre ; cela eſt plus, c'eſt l'empoiſonner ; c'eſt donner au corps politique le germe de tous les

maux : c'eſt le conduire par une maladie de langueur à des criſes mortelles.

Il eſt juſte cependant d'obſerver que le foudre des lettres de cachet s'eſt repoſé quelquefois après des longues & ſanglantes proſcriptions qu'occaſionnerent la foibleſſe, les intrigues, les contenſions, les tracaſſeries du dernier regne : Louis XVI, en montant ſur le trône, apporta à ſon peuple l'eſpoir de tous les biens, dont la ſource eſt dans ſon cœur. Un Miniſtre, digne d'être l'interprête des volontés d'un bon Roi & d'un grand Roi, courut d'abord au ſecours de l'humanité; il fit ouvrir les cachots, & rappella à l'exiſtence tous les malheureux, que l'induſtrie de la noire vengeance ne put dérober à ſes ſollicitudes. Mais le ſyſtême déprédateur avoit laiſſé des racines ſans nombre qu'il lui étoit impoſſible d'arracher. Ne pouvant s'accoutumer à leur influence, il diſparut avec ſes lumieres & ſa vertu. Celui qui lui ſuccéda étoit bon, avoit un cœur pur; il deſiroit le bien : malheureuſement il ne ſavoit que le deſirer. L'arbitraire reparut ſous lui. Dans la crainte que les priſons ordinaires ne fuſſent pas ſuffiſantes, & ſous le prétexte d'en avoir de plus ſalubres, on créa de nouvelles maiſons de force dans les différens quartiers de Paris, comme on y avoit embuſqué des tripots de jeu; & la direction de ces antres de douleur devint une grace, une récompenſe comme celles des Banques de biribi.

Depuis quelques années nous reſpirons enfin. Le Miniſtre qui a actuellement le département des lettres de cachet, trop fier pour connoître de miſérables inquiétudes; trop éclairé, trop généreux pour n'avoir point horreur du mal inutile, a terraſſé lui-même le monſtre dont il étoit chargé

de diriger les fureurs. Il a ſoumis la diſtribution des ordres du Roi à des formes ſi ſages, ſi rigides, qu'il eſt preſqu'impoſſible d'en faire un uſage injuſte ; & il a la ſatisfaction de voir ſeconder d'auſſi reſpectables diſpoſitions par le lieutenant de police, magiſtrat qu'un cœur plein de bonté & de ſenſibilité a toujours conduit vers l'équité, la bienfaiſance & à l'eſtime publique (1).

Mais hélas ! le monſtre n'eſt qu'enchaîné ; ſon repos n'eſt que le ſommeil du tigre : une main ſiniſtre peut venir le réveiller encore. Pourquoi ne pas le proſcrire ? On a vu de quels maux il eſt la ſource ; on ſait combien il compromet l'honneur, l'équité & les intérêts du Roi ; combien il eſt funeſte à ſes ſujets ; qu'il n'eſt que le moyen de l'intrigue, des paſſions, des haines, des vengeances. De quel bien le croiroit-on capable, qui puiſſe balancer ces déſaſtres.

---

(1) Dans tout ce que j'ai dit de la Police de Paris, je ſupplie que l'on ne croie pas que j'aie voulu confondre les perſonnes avec la choſe. Il y a dans cette adminiſtration des hommes d'un mérite infini : j'ai eu l'occaſion, dans différentes affaires, d'en connoître trois, M. Gauchy, Secretaire général, M. le Houx, Inſpecteur chargé de la ſûreté de Paris, M. Henri, Inſpecteur de la Librairie. M. Gauchy a eu de la célébrité au barreau de Rouen, dans un âge où les autres Avocats ont à peine achevé leurs études. Chez lui, les plus grands talens ſont ſoumis aux principes les plus purs & les plus nobles. Le nom de M. le Houx eſt l'épouvantail des voleurs : les ſervices qu'il a rendus à la ſûreté, ſont ſans nombre, & il eſt bien impoſſible d'être plus honnête homme.

L'honnêteté & les lumieres de M. Henri, le mettent en poſſeſſion de toute l'eſtime des gens honnêtes, & j'ai eu l'occaſion de me convaincre combien il la mérite. On nomme encore pluſieurs autres chefs de bureaux de la Police, comme des gens très-eſtimables. Une des choſes qui fait le plus d'honneur aux préjugés qui gouvernent une nation, eſt de voir exercer la bienfaiſance dans les places qui ne ſont créées que pour le mal.

On dit que les loix ont une marche trop lente, que leurs formes font incertaines. Quoi ! le Souverain poffede la puiffance légiflative dans toute fa plénitude, & les loix font impuiffantes ! Ah ! la premiere de toutes ces loix, c'eft celle qu'il s'impofe à lui-même, par le ferment qu'il fait à fon facre, de défendre l'honneur, la liberté, la fortune, la vie de fes fujets ! On parle auffi de l'honneur des familles que nos préjugés couvrent de l'opprobre que notre Jurifprudence verfe fur le criminel ! Hé bien ! que mille familles foient flétries, & que l'Empire foit fauvé : que la nation refpire, qu'elle foit libre, heureufe & paifible ; qu'elle jouiffe de tous les biens que la loi naturelle lui promet, & que les loix pofitives veulent lui garantir ! D'ailleurs feroit-il fage de chercher à le détruire ce préjugé ? Que chaque citoyen, renfermé dans fa fphere d'exiftence, en foit effrayé ; on n'en doit pas être furpris : plus il jettera d'effroi, plus il fera falutaire. Mais que des hommes d'état ne voient pas que ce préjugé eft la plus fublime expreffion des mœurs nationales, qu'il veille à l'éducation, qu'il donne à l'état vingt garants pour chaque citoyen du refpect des loix ; qu'il affure les mœurs publiques par fon pouvoir fur les mœurs particulieres : voilà ce qui doit étonner. Une des caufes qui ont le plus contribué à la dépravation de ce fiecle, fur-tout dans la capitale, eft, il n'en faut pas douter, la facicilité que les parens ont à fouftraire à la juftice des hommes corrompus (1). Au furplus, dans un

---

(1) Feu M. le Dauphin difoit que l'unique moyen de rappeller dans ce pays-ci la pureté des mœurs, & l'amour de tous les devoirs, étoit de ne fouftraire perfonne à la juftice. Que quant à la rigueur des préjugés, un Roi aimé de la na-

cas extraordinaire, le Roi n'a-t-il pas toujours le droit d'abolir les procédures, de commuer les peines ou de faire grace? Le cercle étroit dans lequel M. le Baron de Breteuil a resserré le cas des lettres de cachet, est donc encore trop étendu; & de ce cercle menaçant l'on doit toujours appréhender qu'il ne sorte après lui le fléau le plus rédoutable.

Que le Roi puisse s'assurer au besoin de la personne d'un Général, d'un Ministre, d'un dépositaire d'une portion d'autorité, d'un comptable, enfin, d'un membre d'administration quelconque, c'est une chose purement de discipline, qui est juste & nécessaire. Mais que cette classe, qui seule doit être soumise à une autorité prompte & sans forme, soit précisément celle qui l'exerce au gré de ses moindres fantaisies, qu'elle ne l'ait enfantée, & qu'elle ne la retienne pour ses seuls intérêts, pour en accabler le citoyen paisible & sans ambition.

Voilà le dernier degré de la subversion de tous les principes, & on ne peut assez le réduire, le vice qui sépare le Souverain des sujets, le plus grand de tous les maux en politique; qui a élevé, fortifié, défendu ce cahos d'une administration à-la-fois incohérente & arbitraire; qui offre perpétuellement le spectacle inoui d'une autorité ennemie de la justice; qui enseigne le mépris des loix, signe certain de la décadence des empires; qui répand toutes les calamités, & présage toutes les catastrophes.

---

tion éroit toujours le maître de l'adoucir, & que pour cela il n'avoit qu'à témoigner lui-même, de la maniere la plus publique, son intérêt & son estime pour les parens du coupable.

Ministre

Miniſtres arbitraires, vous n'êtes que des hommes ; & vous êtes conſtamment placés entre l'occaſion & la tentation ; votre pouvoir n'eſt ni aſſez affermi ni aſſez ſaint pour vous élever au-deſſus des petites paſſions qui agitent le cœur des vulgaires mortels ; il eſt trop fugitif pour que vous ne ſuccombiez pas au deſir d'en jouir avec excès. Ouvrez l'hiſtoire des hommes, vous verrez que c'eſt votre ambition qui a conduit tous les empires à leur ruine ; que ce ſont vos ſeuls intérêts qui ont affligé, qui ont boulverſé le globe ſans relâche. Renoncez enfin au triſte privilége d'en être les déſolateurs ; rejettez de vos mains l'arme de l'arbitraire qui ne fit jamais un ſeul bien, qui toujours fut ſanguinaire. Allez au pied du trône reconnoître ces importantes vérités ; demandez des ſauvegardes contre les ſéductions qui vous pourſuivent ; obtenez des liens qui vous garantiſſent de vos propres foibleſſes, & votre mémoire vivra auſſi long-temps que la terre ſera habitée.

Voilà, Monſieur, les réflexions dans leſquelles m'a jeté la lecture de l'hiſtoire du malheureux Latude. Ces réflexions ſont peut-être plus hardies que bien enchaînées ; mais elles ſont vraies, &, par cette raiſon, je les publierai, duſſé-je être englouti par la Baſtille : une vérité utile vaut toujours mieux que celui qui l'a dit. Mais en donnant ce croquis au public, & en vous l'adreſſant, je lui rappelle que vous lui avez annoncé un ouvrage ſur la légiſlation ; & je vous obſerve que par cela vous avez contracté avec lui un engagement, que votre double qualité d'homme d'honneur & de bon citoyen, ne vous laiſſe pas la liberté d'éluder.

Sans doute que vous ſentirez comme moi,

combien il importe de détruire un chaos de volontés perſonnelles ſi diſcordantes, & de ramener toutes les portions éparſes de l'autorité dans la perſonne du Roi, environné d'une inſtitution aſſez dignement organiſée pour porter en tout & par-tout ſon vœu & ſes volontés. Il vous ſera facile de démontrer qu'il n'y a point de proſpérité & de ſalut à eſpérer ſans cette harmonie, & ſans la deſtruction de tous les vices qui l'éloignent. Ce que je n'ai pas même indiqué, vous le direz; vous jugerez à notre conſtitution ce que doit être l'inſtitution reſtauratrice, ſi les conſeils de département que l'on deſire tant conviennent; ou ſi un corps de cenſure, élevé immédiatement après le trône, ſeroit préférable. Vous porterez ſûrement au dernier degré d'évidence cette vérité, que ſi notre Gouvernement eſt céleſte, notre adminiſtration eſt deſtructive; qu'autant il importe de ſauver l'un, autant il eſt inſtant d'anéantir l'autre.

Vous avez été donné à votre patrie, Monſieur, dans des circonſtances qui ſont à-la-fois bien preſſantes & bien favorables. D'un côté un déſordre, une pénurie extrêmes, & point de ſyſtême arrêté; de l'autre, un Monarque, le meilleur citoyen de ſon Royaume, voulant avec paſſion la gloire de ſon empire, le bonheur de ſes peuples, & entouré de Miniſtres cités dans tous les tems pour des hommes pleins d'honneur, de zele, de droiture & de patriotiſme, connoiſſant tous le ſyſtême dans lequel ils vivent; & déplorant chaque jour les obſtacles qu'ils rencontrent pour faire le bien.

Il faut, Monſieur, parcourir bien des ſiecles avant de trouver un moment qui préſente toutes

ces reſſources. Si votre inſouciance pour la renommée pouvoit vous ralentir dans la carriere où vous vous êtes engagé, n'écoutez que votre ame : elle eſt deſtinée à répandre le bonheur. Je ne vous parle point de génie, de connoiſſances, de lumieres, de de talens, parce que je ne connois point les bornes de ce que la nature vous en a donné.

J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect que vous inſpirez, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Le Marquis de Beaupoil Saint-Aulaire.